



HAL
open science

The quest for appearances: do clothes make the notary? The image of a trade and a professional group

Corinne Delmas

► **To cite this version:**

Corinne Delmas. The quest for appearances: do clothes make the notary? The image of a trade and a professional group. Images du travail, travail des images, 2022, 10.4000/itti.3034 . hal-04252123

HAL Id: hal-04252123

<https://hal.science/hal-04252123>

Submitted on 20 Oct 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Open licence - etalab



Images du travail, travail des images

13 | 2022

Les apparences au travail au prisme de la photographie

La quête des apparences : l'habit fait-il le notaire ? La mise en image d'un métier et d'un groupe professionnel

*The quest for appearances: do clothes make the notary? The image of a trade
and a professional group*

Corinne Delmas



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/itti/3034>

DOI : 10.4000/itti.3034

Éditeur

Université de Poitiers

Référence électronique

Corinne Delmas, « La quête des apparences : l'habit fait-il le notaire ? La mise en image d'un métier et d'un groupe professionnel », *Images du travail, travail des images* [En ligne], 13 | 2022, mis en ligne le 19 septembre 2022, consulté le 26 septembre 2022. URL : <http://journals.openedition.org/itti/3034> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/itti.3034>

Ce document a été généré automatiquement le 26 septembre 2022.



Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International
- CC BY-NC-ND 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

La quête des apparences : l'habit fait-il le notaire ? La mise en image d'un métier et d'un groupe professionnel

The quest for appearances: do clothes make the notary? The image of a trade and a professional group

Corinne Delmas

- 1 Le notaire a constitué un personnage romanesque croqué par Balzac, Eugène Sue et Daumier, représenté tantôt en bourgeois, âpre au grain, tantôt comme un personnage doté à la fois d'une grande probité et d'un « art divinatoire » quasi-magique, à l'instar de Maître Mathias, dans *La Comédie humaine*, « noble et respectable débris de ces notaires, grands hommes obscurs, qui ne donnaient pas de reçu en acceptant des millions, mais les rendaient dans les mêmes sacs, ficelés de la même ficelle » (Balzac, 1837, 559). Les représentations contemporaines, artistiques, théâtrales, romanesques, cinématographiques (Millier, 2000), confirment le caractère énigmatique d'un professionnel le plus souvent assimilé à un bourgeois et un notable doté d'une forte assise sociale et d'une confortable aisance économique. Les campagnes de communication diligentées ces dernières années par le Conseil supérieur du notariat (CSN) témoignent pour leur part d'une volonté de dépoussiérer l'image de la profession¹. Toutes ces représentations produites par différentes « communautés interprétatives » (Becker, 2009), sont sans doute révélatrices du rôle social, de la place dans la société, du prestige (cf. Bercot, Mathieu Fritz, 2008) mais également du caractère hybride de ces officiers publics et ministériels exerçant des missions de service public d'authentificateurs d'actes sous statut libéral.
- 2 Que nous disent-elles réellement des notaires et de leurs activités ? Mais aussi de leurs évolutions ? Car la profession s'est diversifiée avec l'ouverture de ses voies d'accès : possibilité de s'associer depuis 1967, d'exercer comme salarié depuis 1993, ou comme entrepreneur créateur de son office, particulièrement depuis la loi croissance de 2015

(Delmas, 2019). Qu'est-ce que les images nous révèlent sur les approches du métier ? Comment certaines mutations, par exemple la montée en force d'une approche plus entrepreneuriale (Delmas, 2019b ; Thuderoz, 1991), se traduisent-elles ? Qu'est-ce que ces images nous disent, également, du travail notarial ? Il s'agira d'appréhender ce dernier en partant de sa mise en images, que ces dernières soient fabriquées par les notaires, par la profession ou par des preneurs d'image extérieurs à cette dernière. Le défi consistera à comprendre à la fois les permanences, notamment statutaires, et les dynamiques du groupe et du métier en partant des représentations de soi réalisées ou commanditées par la profession et ses membres... Car l'histoire des notaires, à l'instar des autres groupes professionnels (Brouquet, Gadea, Gehin, 2016), est jalonnée d'images matérielles, fixes ou animées, témoignant de la manière dont ils se voient et souhaitent être vus. Parmi les signes mobilisés dans cette construction et affirmation du groupe, nous partirons de l'habit lui-même, sans pour autant négliger d'autres éléments (hexis corporelle, langage, scène de travail, mobilier, outils de travail...) mis en image et ce qu'ils nous disent sur ce métier, mais aussi de sa construction rhétorique par la profession. « Il y a rhétorique de l'image comme il y a rhétorique du discours » (Terrenoire, 1985, 514) et l'objet de cet article est de mieux comprendre la mise en image et en récit de ce groupe, en s'appuyant sur des données iconographiques, documentaires, d'archives et d'entretiens collectées dans le cadre d'une enquête réalisée depuis 2014 sur le notariat. Les documents visuels sont issus de plusieurs sources : revues (dont *Notaires Vie professionnelle* publiée par le CSN) et sites professionnels, plateformes de vidéo en ligne (youtube, dailymotion), réseaux professionnels et sociaux (facebook, linkedIn). S'adjoignent des matériaux photographiques constitués dans le cadre d'observations, notamment lors des congrès des notaires ou des mobilisations contre la loi Macron de 2015.

- 3 Les images de ces professionnels varient selon les acteurs, les lieux, les entreprises, mais également les activités et scènes observées (travail en offices, formations, congrès, manifestations diverses...). À cet égard, que nous disent les libertés que s'arrogent certains individus ou groupes au sein de cette profession ? Quelle conception sous-jacente, identité visuelle ou image, les notaires rencontrés entendent donner de leur métier, de leur compétence et de leur office ? Quels éléments sont privilégiés dans le répertoire de signes à disposition ? Quels langage visuel et ressources scéniques sont mobilisés ? Bien souvent, la production iconographique vise à valoriser l'image du groupe, conforter son existence à travers ses spécificités ou rectifier certaines représentations négatives à travers de multiples signes constituant un « idiome figuratif » (Gadea, 2021, 23) propre aux notaires qu'il s'agira de cerner ici.
- 4 Par-delà une diversification symbolique et une évolution des normes liées aux mutations contemporaines du groupe professionnel, les images montrent finalement la force persistante de certains codes et contraintes régissant les tenues au travail au sens vestimentaire mais aussi plus largement d'hexis corporelle ; l'enjeu est d'affirmer sa professionnalité ainsi que son appartenance de classe et de genre, dans une profession à patrimoine longtemps fermée aux femmes. Ainsi, sont mis en avant certains signes, tels que l'habit du notaire et ses particularités, la dimension intellectuelle du métier et l'appartenance à un corps (1). Encore aujourd'hui, le vêtement et l'hexis corporelle contribuent au maintien d'une distance à l'égard notamment des profanes et des clients, avec des contrastes entre les segments professionnels dont rendent compte leur mise en images (2) qui traduisent aussi certaines dynamiques de ce groupe

professionnel et de de ce métier, parmi lesquels la montée en force de l'entrepreneuriat (3).

1. Faire corps

1.1. Des clercs au service de l'État : la mise en image d'une profession intellectuelle

- 5 Les notaires mobilisent une écriture visuelle proche de celle des magistrats et des avocats, avec le recours à des graphèmes communs dont l'appel à l'image de la balance, souvent représentée dans les publications et la communication de la profession aux côtés de signes plus spécifiques, sans pour autant être toujours très évocateurs pour les non-initiés. Cette profession intellectuelle s'est ainsi dotée du gnomon pour emblème, cadran solaire à plusieurs faces donnant l'heure avec une exactitude qu'ils revendiquent dans leur explication du droit (Delmas, 2019) ; si celui-ci atteste un goût prononcé pour la symbolisation, il est peu suggestif en raison sans doute des changements techniques ayant fait oublier la forme et l'usage de cet outil (Gadea, 2021, 31). Plusieurs signes d'appartenance à la cléricature sont par ailleurs mobilisés dans l'idiome figuratif des notaires.
- 6 À l'origine, les notaires sont des clercs portant la tonsure et la robe comme le montre la figure 1 représentant des notaires du XVe siècle. La première de ces reproductions représente un chanoine protonotaire (« premier notaire ») apostolique ; cet officier du Saint-Siège qui reçoit les actes des consistoires publics, sans pour autant arborer certains insignes, comme l'aubusse, porte l'aube. Les notaires royaux de la seconde partie du XVe siècle portent la robe ecclésiastique et, de Saint-Louis à Henri IV, comme tous les officiers de justice, ils participent à la cléricature en portant la tonsure (images 2 à 4).

Figure 1 : Tombes de notaires et protonotaires, Archive numérique de la collection Gaignières (1642-1715).



Source : Tombe de Hugues Parpas, chanoine et protonotaire apostolique, Clerembault de Champagne, notaire du Roy, Mathieu de Beauvarlet, notaire et secrétaire du Roy, Claude Arnoul, notaire et greffier
Auteur : Boudan Louis (16..-17..) Paris : BNF (Département des Estampes et de la photographie)
Archive numérique de la collection Gaignières (1642-1715).

- 7 Si, du moyen âge au XVIe siècle, le notaire porte la robe, à l'âge classique, la robe noire dont sont revêtus les notaires au théâtre n'est pas systématique, voire reste limitée à des évènements professionnels ou officiels, où les notaires l'arborent avec un bonnet

carré. Depuis Louis XIV, le costume notarial comprend un chapeau claque à plumes, un rabat blanc, un manteau à petit collet, une culotte courte, des bas de soie et des souliers plats, comme l'illustre la représentation d'un notaire parisien du XVIIIe siècle mobilisant également parmi les signes identitaires de ce professionnel de l'écrit le port de la besace et de dossiers sous le bras.

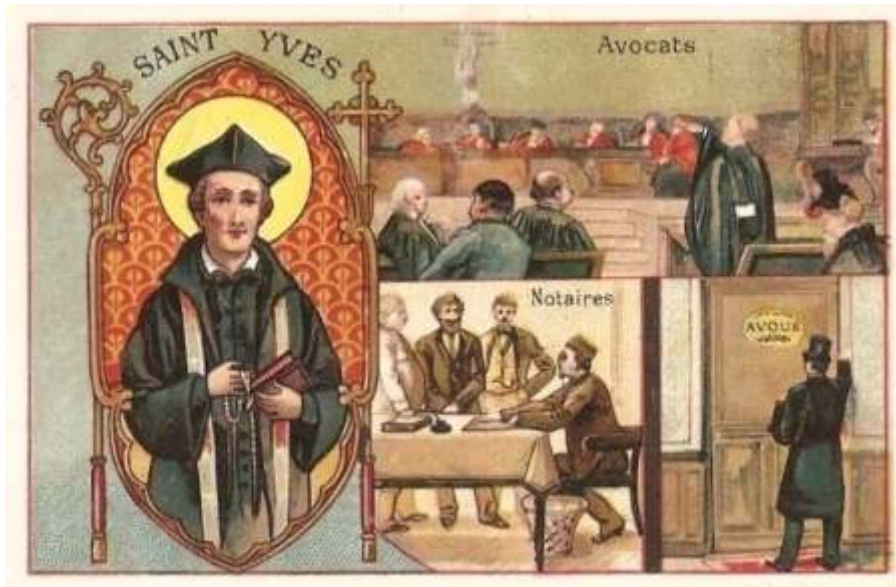
Figure 2 : Notaire en 1725



Source : <http://droiticpa.eclablog.com/14-le-notaire-en-costume-archaique-a154259320>

- 8 Mais dans les activités professionnelles au quotidien, l'habit ne se distinguera guère de celui d'autres métiers de bureau (bonnet, protège manches) comme le révèle la figure 3.

Figure 3 : Chromo d'Yves Hélor de Kermartin (1253-1303), saint patron des gens de justice.



Source : http://ekladata.com/r0A_nz7nlkG77CKOujAAfdy2hFc.jpg

- 9 Plusieurs marques d'appartenance au corps notarial perdurent toutefois pour les manifestations publiques par-delà l'Ancien Régime, a fortiori depuis le XIXe siècle qui développa les signes extérieurs d'un corps professionnel, telles que toges, robes et uniformes. Ces vêtements sont destinés à imposer publiquement la dignité des notables qui en étaient revêtus. Si Napoléon a pourvu les professions judiciaires de ces tenues encore en vigueur aujourd'hui, le notariat a d'abord échappé à ce nouveau marquage social. Remis à l'honneur dans la seconde moitié du XIXe siècle, le costume de notaire de la France des notables² est inspiré de la tenue des députés du Tiers État telle qu'on la connaît pour les états généraux de 1789 : frac en drap noir à neuf boutons, avec collet, parements, poches de velours frappé d'une branche d'olivier, gilet en soie noire à six boutons, pantalon de drap noir³ orné de bandes de soie noire marquée des branches d'olivier, bicorne avec plumes noires et épée à poignée d'acier. Caractéristique remarquable de cette tenue, la branche d'olivier fait allusion au rôle de conciliateur des parties, reconnu à ce magistrat du non-contentieux. Le protocole allégé veut qu'il ne porte plus de coiffure et revêt un habit avec boutons de plastron noirs, gilet noir, cravate blanche et gants noirs. On notera par ailleurs l'alignement sur les règles vestimentaires marquant alors les costumes des autorités publiques, dont l'adoption des couloirs noirs ou bleue correspondant aux canons de l'autorité (Pastoureau, 1990), et de l'épée (Limon-Bonnet et al., 2012). Cette pratique d'apparat distingue ainsi le notaire des magistrats – portant la robe – tout en confortant l'autorité et l'inscription dans l'État de ces officiers publics et ministériels.
- 10 La figure 4, issue des fonds d'archives photographiques de la chambre des notaires de Paris, et mis en ligne sur son site à titre d'illustration de cet habit dédié à certaines cérémonies, est révélateur des enjeux du vêtement en termes de marquage professionnel ; la pose elle-même, de profil, le regard dans le lointain, le coude appuyé sur un ouvrage posé sur la table, glorifie la dimension intellectuelle de la profession tout en reprenant certains codes héroïsant du portrait. À l'instar d'autres professionnels tels les ingénieurs revêtus de leur uniforme d'apparat (Gadea, 2021, 33),

ce type de portrait devant l'appareil photo n'est pas très éloigné du souci ostentatoire de faire honneur au corps professionnel.

Figure 4 : Le costume du Tiers Etat, adopté par les notaires de Paris



Source : <https://paris.notaires.fr/fr/les-symboles-du-notariat/le-costume>

- 11 Encore aujourd'hui, ce costume prêté par la chambre de Paris pour la prestation de serment, signe de l'appartenance à un même corps et de la solennité du moment, participe de la prescription de rôle, à la manière du manteau dont l'évêque revêt le nouveau moine lors de son ordination « geste de protection et d'intégration. Le nouveau moine développera désormais la manière d'être conforme à son ordre » (Blanc, 2009, 32).

1.2. Mettre en image les rituels et rites d'institution...

- 12 La nomination, « qui assigne à celui qui en est l'objet tout ce qui est inscrit dans une définition sociale » et la dimension solennelle du serment contribuent à signifier et garder son rang ; « celui qui est institué se sent sommé d'être conforme à sa définition, à la hauteur de sa fonction. » (Bourdieu, 1982, 60). L'investiture consacre l'impétrant qui appartient désormais au groupe de pairs, peut exercer et utiliser les titres de « notaire » et de « maître » et s'engage à respecter ses obligations et devoirs en prêtant serment devant le tribunal de grande instance du siège de l'office dans le mois de sa nomination, serment qu'il renouvelle devant la première assemblée générale de sa chambre départementale⁴ : « Je jure de loyalement remplir mes fonctions avec exactitude et probité, et d'observer en tout les devoirs qu'elles m'imposent. »⁵. Ce rite constitue une cérémonie marquante dans la vie professionnelle, à laquelle assiste la famille, même si son déroulement et le cérémonial varient selon les compagnies, le port du costume d'apparat distinguant la puissante Chambre interdépartementale des notaires de Paris des autres chambres de notaires :

« **Vous prêtez serment devant tous les notaires de la chambre ?** On est un peu nombreux, maintenant on est 850 [...] avant, ils louaient une salle du Palais des congrès, mais c'était une salle de 700 places, dans l'hôtel qui est en face [...] On est convoqué à la tribune, et là ils étaient tellement nombreux, qu'ils étaient sur deux rangs [...] moi, quand j'ai prêté serment, on était 25-30, en costume sur un rang [...] comme on est nombreux, c'est la présidente qui lit le texte et chacun l'un après l'autre lève la main droite et dit [...] « je promets »... [...] ailleurs en France c'est le candidat qui lit le texte [...] au tribunal, c'est pareil, c'est le président qui lit le texte et on se contente de dire « je promets ». Sauf qu'au tribunal on n'est pas nombreux. Parce que des sessions au tribunal, il y en a une par mois. Moi, quand j'ai passé mon serment au tribunal, on n'était que quatre [...] en plus la différence, c'est qu'à Paris,

la chambre est interdépartementale, donc les notaires de Paris prêtent serment au tribunal de Paris, les notaires du 93 à Bobigny. » (mai 2016).

- 13 La prestation de serment au tribunal peut se réaliser en habits de ville (généralement en costume cravate pour les hommes), comme le montre une prestation en région Centre-Val de Loire, objet d'une vidéo accessible sur YouTube et le site du ministère de la Justice (cf. figure 5).

Figure 5 : La prestation de serment du notaire devant un TGI



Source : <https://www.youtube.com/watch?v=UaUGANA1JME&t=93s>
<http://www.justice.gouv.fr/justice-civile-11861/la-prestation-de-serment-du-notaire-31006.html>

- 14 Ces rites d'institution contribuent à l'unité d'une communauté de « confrères » partageant des représentations communes et un idiome corporatif du groupe forgé autour d'une organisation centralisée et d'une forte intégration.

1.3. La représentation symbolique d'un groupe

- 15 Le notariat constitue une corporation au sens de « groupe structuré et agissant autour d'une culture de métier dans lequel ses membres se reconnaissent, et à laquelle ils s'identifient prioritairement » (Capdevielle, 2001, 9). Ses rites fédérateurs sont d'autant plus importants que ce groupe, exerçant sur l'ensemble du territoire, est fortement segmenté (Delmas, 2019). L'unité corporative est exploitée par la profession dans des portraits de groupe représentant l'union et le sérieux de professionnels ayant « la pleine conscience de l'effort », pour reprendre le titre de l'article illustrant, par la figure 6, une réunion des Présidents de Chambres et conseils régionaux au CSN.

Figure 6 : Une réunion de présidents de chambres et de conseils régionaux de notaires au CSN en 1982



Source : *VIP Notaires*, 1982-5, p. 467

- 16 La mise en scène du groupe dans les diverses occasions de réunion (congrès, formations, loisirs, dîners, voyages...) valorise son unité et son importance, particulièrement lors des congrès annuels, et spécifiquement de leur séance d'ouverture qui, accueillant élu et ministre de la Justice, réunit chaque année plusieurs milliers de personnes dans le grand amphithéâtre du palais des Congrès accueillant la manifestation. Sur les clichés de la figure 7, pris lors de cette séance du congrès des notaires tenu en 2021 à Nice, l'assistance, nombreuse, est mise en scène et diffusée par divers médias : écrans figurant alternativement intervenants et public lors de la manifestation, photographies et vidéo publiées ensuite dans le journal hebdomadaire du congrès ou mises en ligne⁶.

Figure 7 : 117^e Congrès des notaires de France, Séance solennelle d'ouverture, Nice, 23 septembre 2021



©Corinne Delmas

- 17 La prise en main de son image par le groupe passe non seulement par ses emblèmes, la mise en scène d'un groupe représenté comme nombreux et soudé, mais aussi par des normes de comportement et des codes vestimentaires qui expriment une double position du notaire, de professionnel et de notable.

2. Une double distanciation : sociale et professionnelle

- 18 Longtemps interdite aux femmes, la profession de notaire a conservé des codes vestimentaires masculins et notabiliaires traduisant une distanciation tant sociale que professionnelle aux multiples enjeux.

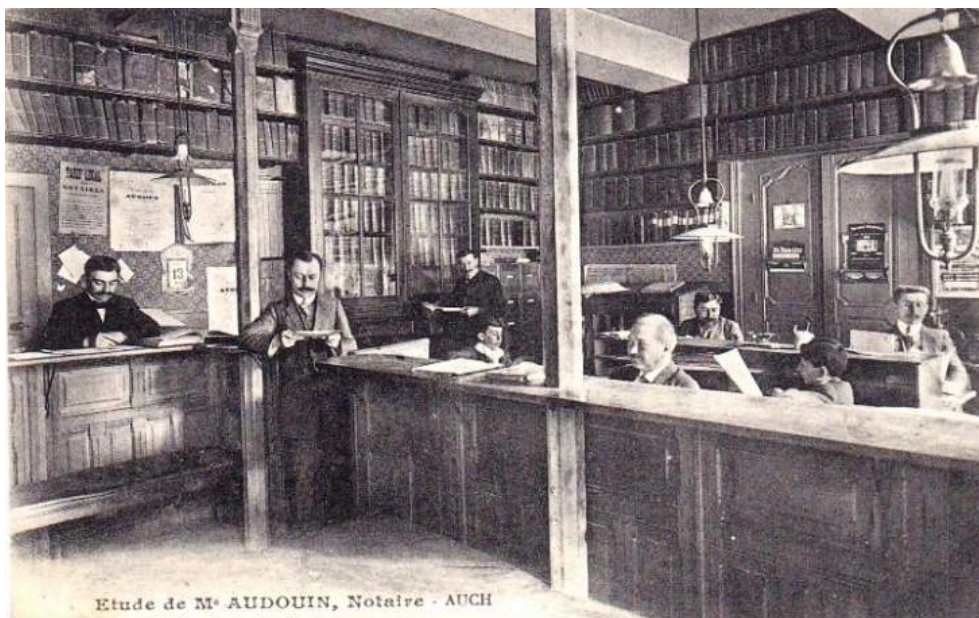
2.1. Un « métier d'hommes » qui se féminise

- 19 La justice a longtemps été « une affaire d'hommes », avec ses codes, ses « vertus masculines » attribuées aux fonctions de magistrat telles que l'autorité ; comme le montre Anne Boigeol, la magistrature est imprégnée du modèle traditionnel de la famille (Boigeol, 1996, 122-124) également très présent dans le milieu notarial. Plusieurs de ses particularités ont pu être historiquement invoquées pour en faire un « métier d'hommes » : statut de chef d'entreprise, rôle de passeur gardien des secrets des familles, exercice d'une autorité publique déléguée par l'État et longtemps déniée à des femmes ne jouissant pas de la totalité des droits civils, capacité ici à conférer par sa seule signature patronymique l'authenticité aux actes, rôle historique et quasi-magique

de scribe rédigeant et authentifiant les actes apparentant le notaire au prêtre (Delmas, 2019) ; la mise en scène de ce rôle par la rhétorique et les représentations corporatives depuis le XVII^e siècle, se poursuit aujourd'hui dans les représentations professionnelles de l'acte de signature (cf. infra, figures 14 et 22)...

- 20 La dimension masculine de la profession se traduit dans les codes vestimentaires. Le notaire constitue aussi une forme de « bourgeoisie au carré » (Charle, 1997) aux racines tout autant juridiques que régionales ; cette assise sociale ainsi que la dimension économique et patrimoniale de ses activités rendent également ce « pacificateur des relations économiques » (Torricelli-Chrifi, 2015, 58) proche du monde des affaires. Ainsi, le notaire et ses employés, parfois nombreux, portent un costume sombre trois pièces et arborent la cravate ou le nœud papillon (cf. figure 8) dans cet univers professionnel fermé aux femmes jusqu'en 1948.

Figure 8 : L'étude de Jean Audoin, notaire à Auch, dans le Gers, de 1901 à 1930



Source : <http://droiticpa.eklablog.com/11-l-etude-de-notaire-en-photographies-anciennes-a154258600>

- 21 Si les femmes pénètrent progressivement ce milieu, c'est d'abord en tant qu'employées assurant des tâches de secrétariat comme le représente la photographie suivante (figure 9) d'une scène de travail regroupant un notaire, son premier clerc et deux secrétaires dactylographes. Si le métier de secrétaire a laissé place à d'autres fonctions dont celle d'assistante, les femmes exercent encore aujourd'hui massivement en tant que salariées, comme cadres, techniciennes ou employées du notariat (85% de femmes).

Figure 9 : L'apparition de la machine à écrire



Source : <http://droiticpa.eklablog.com/11-l-etude-de-notaire-en-photographies-anciennes-a154258600>

- 22 À rebours des notaires où dominent les traits individuels et quelques attributs professionnels (bureau, minutier, Marianne...), la mise en image des employés du notariat emprunte largement au langage visuel des outils. Les figures 9 et 10 illustrent ainsi ceux des secrétaires et employées : machine à écrire, traitement de texte, fax. Elles incarnent les employées photographiées dans leur environnement et activités de travail : dactylographie (figure 9 et image 4 de la figure 10), tri du courrier, prises de notes, rangement de clé... On retrouve ici l'opposition entre les représentations de petites mains de celle des métiers intellectuels et prestigieux exercés par leurs employeurs, plus conformes à l'image habituelle du portrait. Domine une figure héroïque du notaire œuvrant seul tandis que les salariées sont peu mises en avant dans les récits sur ce métier, comme dans les relations avec les clients, qu'elles assument pourtant en grande partie (Delmas, 2020). La division inégale du travail à laquelle équivaut un inégal partage des rôles se traduit par une répartition inégale du « relief dramatique » (Hugues, 1996), les notaires tenant le devant de la scène, tandis que ses salariés sont relégués dans l'ombre.

Figure 10 : Des employées du notariat dans leur environnement et activités de travail, *Vie professionnelle (VIP) Notaires*, 1985-1990.



Photo 1, Source : *VIP Notaires* 1985/4, Images 2 et 3, source : *VIP Notaires* 1990/2, 4^e photo, source : *VIP Notaires* 1989/6, n° 131

- 23 Si elles sont majoritaires parmi les employées des études, les femmes ont, en revanche, longtemps été minoritaires parmi les notaires, et dans les portraits de groupes. Par exemple, les équipes de congrès demeuraient très masculines, tant dans leur composition que dans leur apparence (poids des pantalons et costumes-cravates), comme le montre la figure 11 représentant l'équipe du 110^e Congrès des Notaires de 2014 composée de trois fois plus d'hommes que de femmes et partageant un même code vestimentaire (costumes sombres, chemises blanches, cravates rouges des hommes, pantalons, robes et foulard rouge des femmes).

Figure 11 : Équipe du 110^e Congrès des notaires, Marseille, 2014

©Corinne Delmas

- 24 Ouverte aux femmes en 1948, deux ans après la magistrature, la profession de notaire est pendant quatre décennies restée quasi-exclusivement masculine. Le nombre de femmes notaires ne s'accroît véritablement qu'à partir du milieu des années 1990, en lien avec l'introduction d'un niveau de diplôme (en 1973) et, surtout, du salariat, en 1993 (Delmas, 2019b) ; ce statut de notaire salarié, peu côté, est massivement occupé par les femmes, pour lesquelles la voie classique d'accès à l'indépendance par le rachat d'office ou de parts d'offices (impliquant apport financier et cooptation), reste moins aisée.
- 25 Cette féminisation est exploitée par la profession qui valorise, sous forme de portraits, des femmes notaires ; la figure 12 met ainsi en scène deux d'entre elles exerçant en Moselle, où le recrutement se fait sur concours, mais également des épouses ou alliées de notaires travaillant à l'étude, en tant qu'associées ou salariées, et représentées avec leur mari.

Figure 12 : Des femmes notaires en leur office, *Vie professionnelle (VIP), Notaires*, 1993-1996.

Sources : *VIP Notaires*, 1993/6, n° 162, p. 46, 47. « Carnets du Lot » ; Pierre Rochelois et Marie Caroline Besins, notaires, rue Bayer, « Carnets de Paris », *VIP Notaires* 1996/8 ; « Catherine Treize, notaire à Montigny les Metz. Un regard confiant vers l'avenir », *VIP Notaires*, 1993/5-162, p. 40, « Carnets de Moselle » ; *VIP Notaires*, 1993/5, n° 161

- 26 Cette féminisation est perceptible dans les photos de groupe les plus récentes. La parité de la profession voire la prééminence quantitative des femmes⁷ sont même mises en scène dans les images que la profession veut donner d'elle-même : binôme paritaire d'organiseurs de congrès, essor des groupes de travail mixtes, portraits de notaires femmes, via des interviews et courtes vidéos, à l'initiative des instances professionnelles ou soutenues par elles (pour un exemple, cf. infra, figure 17). Si une plus grande diversité vestimentaire les caractérise, comparativement aux hommes, l'adoption fréquente d'un vestiaire masculin, comme le montre par exemple la figure 13 représentant l'équipe du congrès des notaires de 2020 – chemise claire, veste sombre, emblématique pantalon (Bard, 2010) –atteste le maintien de normes masculines de professionnalité.

Figure 13 : Équipe du 116^e Congrès des notaires de France, Paris, 2020

Source : ACNF (Association des Congrès des Notaires de France)
 116^e congrès des notaires de France, Paris, octobre 2020
<https://twitter.com/congresnotaires/status/1314943763534540800>

- 27 Si le groupe se féminise, l'incarnation demeure ainsi très masculine. Les campagnes de communication sont révélatrices de cette tendance, même lorsqu'elles entendent jouer avec les stéréotypes, à l'instar de celle, lancée en 2010-2011, intitulée « le rap du notaire ». Dans cette série de courtes vidéos, un notaire, Justin Conseil, est incarné par un homme, quinquagénaire élancé aux cheveux courts poivre et sel, portant costume sombre, chemise claire, cravate unie et lunettes discrètes ; il est assisté par une femme à l'apparence austère (veste et jupe longue sombres, chignons, lunettes). Ce professionnel, y présentant son métier en chanson rappée et par sa gestuelle, valorise son rôle d'authentificateur d'acte garantissant la sécurité juridique pour « tous les sujets de fond »⁸. Le premier clip réalisé (cf. figure 14), « le rap des notaires », le met en scène, classiquement, seul derrière son bureau et devant une bibliothèque, en pleine action de relecture, signature et apposition du sceau notarial. Son assistante occupe son espace de travail avec tous les attributs du secrétariat juridique : téléphone, machine de traitement de texte, dossiers s'amoncelant sur les étagères situées en arrière-fond.

Figure 14 : Campagne de communication initiée par le CSN, vidéo « Justin Conseil. Le rap du notaire », 2010



Source : CSN, Le Rap du notaire, 17 septembre 2010, Youtube, 1'49 (captures d'écran : 0'07, 0,08, 0'09, 0'21) <https://www.youtube.com/watch?v=C4Qd4HNj1R4>

- 28 Elle joue également un rôle secondaire dans les autres clips dont celui consacré au PACS où, représentés en extérieur, le métier est exposé en chansons et gestes par un notaire mimant par exemple l'apposition du sceau (cf. figure 15). Les figures 14 et 15 montrent un partage des rôles genré dans un script cantonnant la femme à celui de secrétariat et de faire valoir ; par ailleurs, la série met en scène l'importance accordée à la tenue, dont sont exemplaires certaines scènes telle celle des ultimes préparatifs avant une cérémonie de PACS (cf. figure 15) : chasse aux grains de poussière, réajustement de la cravate.

Figure 15 : Vidéo « Justin Conseil s'invite au PACS »



Justin s'invite au PACS.

Source : 18 octobre 2011, 1'12 Youtube (captures d'écran : 0'09, 0'50), <https://www.youtube.com/watch?v=YWydAj6Csj4>

- 29 Bien que se féminisant, l'univers notarial demeure somme toute marqué par une forte résistance des normes d'une « virilité privilégiée » (Achin, Dorlin, Rennes, 2008) caractérisée par un contrôle des émotions et des corps (Elias, 1973) et d'un répertoire vestimentaire masculin. Ces normes corporelles d'apparence (Boni, 2016) empruntant à un répertoire de « masculinité d'affaires » (Lagneau-Ymonet, 2007) constituent des gages de crédibilité dans le travail interactionnel avec les clients.

2.2. Une double dignité : professionnelle et de notable

- 30 La mise en image du groupe par la profession met en scène une double dignité, professionnelle et de notable, qui passe notamment par l'hexis corporelle et le vêtement. Résumé biographique destiné à être vu permettant de devancer l'être par le paraître (Monneyron, 2014, 19), l'habit participe au rapport de pouvoir entre les individus ; il faut porter la tenue de son rang et tenir ce dernier. Les notaires rencontrés lors de l'enquête ont tous souligné son importance, chacun relatant l'anecdote d'un confrère recevant ses clients dans une tenue débraillée.
- 31 La dignité inhérente à la fonction, le souci de la clientèle, la volonté de renvoyer une image de sérieux et de fiabilité à cette dernière motivent aujourd'hui encore le port d'une « tenue de ville » voire, à Paris, du costume-cravate par les hommes, et l'interdiction du « négligé » chez les salariés de l'office. Une notaire titulaire quinquagénaire, exerçant dans une commune rurale, souligne :

« Je crois que si je les recevais en jean, ils se diraient "tiens, elle n'est pas bien aujourd'hui, il y a quelque chose qui ne va pas". Bien que je n'impose rien à mes collaborateurs par contre. Si, je veux qu'ils soient habillés correctement. J'ai des jeunes qui sont habillés en jean aussi, mais on met des chaussures, pas des baskets. Quand même, une tenue de ville. [...] j'ai eu un stagiaire, une année [...] une fois, l'été, il est arrivé avec une chemise hawaïenne et en bermuda. Là, ça ne l'a pas fait, je lui ai dit "vous retournez vous changer, je ne vous accepte pas comme ça à l'étude". [...] Que les clients, l'été, ils viennent en short, c'est leur problème, mais nous, on n'a pas à les recevoir en short. C'est tout. » (Notaire, office individuel, commune de 1500 habitants, Limousin, nov. 2015).

- 32 Même lors de mobilisations collectives, un strict contrôle de l'apparence domine ainsi que le respect des consignes données par les instances professionnelles et les organisateurs, comme en atteste la figure 16 représentant la manifestation organisée à Paris en septembre 2014 contre la réforme des professions réglementées⁹. Conformément au dress code, une grande partie des participants arbore une marinière, symbole du « notaire made in France » (l'un des mots d'ordre), le T-shirt « officiel » de la manifestation, ou encore celui commandé par la chambre des notaires dans leur département d'origine. Les autocollants, badges, drapeaux et pancartes distribués par les organisateurs sont conçus sur un unique modèle. Cette manifestation d'officiers publics et ministériels et de leurs salariés arborant ainsi les couleurs nationales (rayures bleues) tout en retournant le slogan de l'ex-ministre du redressement productif s'habillant en marinière et promouvant le « made in France », se distingue également par la « bonne tenue vestimentaire » de ses membres et la présence sur scène mais aussi dans les cortèges, de notaires arborant la veste sombre (grise ou bleue marine), voire la cravate. Ce type de manifestation, organisée avec une agence de communication, vise à être diffusée ; à cet égard, les professionnels réalisent ici une prise en main de leur image relevant de la « parade » (Gadea, 2021, 33) tout autant voire plus que de la mobilisation : il s'agit de pavoiser, glorifier le métier par des défilés, la corporation étant parée de ses emblèmes : Marianne stylisée du CSN présente sur les drapeaux et les banderoles, couleurs tricolores arborées par des officiers publics et ministériels mettant en avant leur appartenance à l'État, couleurs bleues de l'autorité...

Figure 16 : Manifestation des notaires contre la réforme Macron, Paris, Place de la République, 17 septembre 2014



©Corinne Delmas

- 33 Parmi les signes d'appartenance à un groupe, le vêtement est, pour sa part, un outil de distinction professionnelle, statutaire et de classe. La dignité affichée est celle de spécialistes, professionnels du droit exerçant sous statut libéral, et d'officiers publics et

ministériels bénéficiant d'une délégation de puissance publique par l'État. Elle est également sociale ; les notaires titulaires d'offices sont des chefs d'entreprise. Ce sont également, historiquement, des notables bien insérés localement et titulaires de divers mandats locaux (pour un exemple iconographique, cf. infra, figure 19). Répartis sur tout le territoire national, ils exercent un métier à clientèle impliquant l'entretien d'un tissu relationnel local (Delmas, 2019). Réceptacle du jugement social mais aussi de l'appréciation des pairs, l'habit concourt à la distinction de ce groupe social, comme le remarque un notaire selon lequel « il faut prendre l'habit du notable ». ¹⁰ Il relève également d'une mise à distance des profanes et d'un souci de crédibilité vis-à-vis des clients.

2.3. Mise à distance et crédibilité

- 34 Permettant de faire « bonne tenue » (Goffman, 1974, 69), participant de la « façade » personnelle et de la mise en forme de l'interaction (Goffman, 1973), l'habit a une fonction statutaire (Goffman, 1975, 85) et s'inscrit dans la construction d'une image professionnelle, comme le montrent Isabelle Boni (2012) à propos des consultants ou Alexandre Mathieu-Fritz (2005) à propos des stratégies vestimentaires des huissiers ; ces professionnels se composent un personnage n'offrant pas de prise à d'éventuelles tentatives de négociation des clients. Également confronté à des situations chargées émotionnellement, le notaire se présente volontiers comme au-dessus de la mêlée. Cette position de surplomb passe par de multiples stratégies, de délégation aux salariés d'une part de la relation aux clients (Delmas, 2020), ainsi que par une hexis corporelle et vestimentaire contrôlée.
- 35 L'enjeu de crédibilité explique en partie cette mise à distance. Les professions établies revendiquent un mandat légal et « prétendent indiquer à la société ce qui, dans tel domaine de l'existence, est bon et juste pour l'individu et pour la société. » (Hughes, 1996, 100). Comme le médecin définit ce que doit être la santé, le notaire tend à définir la nature même de l'équilibre patrimonial et familial. À cette revendication d'un mandat s'ajoute la maîtrise d'un « savoir coupable » (Hughes, 1996) sur des comportements humains que l'on cache habituellement telle, souligne une notaire, « l'arrogance de gens [...] qui veulent tout, c'est tout pour eux, tant pis, les parents, ils n'ont qu'à dégager. » ¹¹ Certaines réactions attestent la conscience d'un tel savoir qui peut engendrer des situations de double loyauté contradictoire, à l'égard de l'État et du client. Une notaire m'expliqua ainsi, à l'issue d'un rendez-vous : « on peut dire que je cherche à lui permettre de faire de l'évasion fiscale, ce qui est un peu le cas, parce qu'elle essaie d'échapper à l'impôt, mais on reste dans un cadre légal » ¹². Ce savoir consiste aussi en une manière de voir les choses différentes de celle de la plupart des gens et donc susceptible de choquer le profane. « Un groupe professionnel doit parfois adopter cette attitude distanciée et ce point de vue comparatiste à l'égard de choses qui sont très chères à d'autres personnes » (Hughes, 1996, 102).
- 36 Incite également à la réserve la tendance à la remise de soi des clients profanes qui, souligne une notaire, « ne comprennent rien à la complexité de la succession [...] il faudrait toujours qu'on décide pour eux » (notes d'observation du 19 février 2016). Le risque d'être pris à partie ou convié à décider pour le client sollicitant l'avis du notaire explique le quant-à-soi de ce dernier, soucieux de « ne pas faire le choix pour le client c'est-à-dire apprendre à lui montrer qu'il y a toutes ces options » ¹³. Car, souligne une

notaire « Le "qu'est-ce que vous feriez à ma place ?", c'est souvent hein, c'est très très souvent. Et puis il ne faut surtout pas répondre ! [...] Je dis que c'est à eux de choisir, j'essaie de résumer le résultat. » (Notaire, office individuel, février 2016). La mise à distance des profanes permet de sauvegarder une certaine liberté vis-à-vis de ceux qui sont concernés par le travail (Becker, 1985) ; elle se manifeste par de multiples signes (rituels, politesse appuyée, quant à soi, rappels à l'ordre...), un contrôle de ses émotions et par certains comportements en « coulisses » (distance critique à l'égard de clients perçus comme peu fiables, négligents, incohérents ou naïfs...). Lors des rendez-vous de signature observés, le notaire se tient toujours à distance, face aux clients voire en bout de table, derrière un bureau ou, aujourd'hui, son ordinateur portable. Feutrée, reposant sur des attitudes de réserve, cette mise à distance s'accompagne d'une écoute et d'une pondération mises en scène par la profession et ses membres. Paraître professionnel passe par la représentation de la neutralité, pour cette profession établie s'attachant à promouvoir l'image de « l'écoute des clients » (Mekki, 2021), du désintéressement et du dévouement souvent écornée par certains portraits à charge.

- 37 La vidéo d'un rendez-vous de signature par un youtubeur, Ludovic B., est révélatrice de cette mise en scène et en images d'un professionnel « pédagogue du droit » (Delmas, 2020) à la fois à distance et à l'écoute. Le film, de 16 minutes, a été réalisé en 2021 à la demande de la profession afin de la faire connaître « au plus grand nombre », dans un office notarial d'une ville de 12000 habitants en région. Le youtubeur suit « pendant une journée » Laurence Le Guil, « notaire à Sablé-sur-Sarthe » dont on apprendra qu'elle y est associée ; celle-ci présente son métier dans le cadre de longues séquences d'entretien où, largement filmée derrière son bureau, elle met en avant le rôle d'encadrant et de « pacificateur » du notaire. La mise en image de quelques interactions (entre les quatre associés, en visio et avec des clients à l'office), nous la montre à distance, derrière son bureau et/ou face aux clients. En particulier, la séquence la plus longue, d'1 minute trente, consacrée à une vente de parcelle agricole, ne cible que les interventions usuelles de la professionnelle ponctuant le rendez-vous (présentation de l'objet, de l'acte, de la signature...); ces interventions, ainsi que l'hexis corporelle, y attestent une attitude à la fois d'écoute (accueil, relative proximité physique des clients autour d'une même table) et de distance (placement face aux clients, consultation et modification de l'acte sur ordinateur, positions de retrait).

Figure 17 : Vidéo « Une journée avec # 20 : une notaire » (Ludovic B.), 2021



Ludovic B. Une journée avec # 20 : une notaire (en collaboration avec les notaires de France) (captures d'écran, 3'09, 13'30)
Source : <https://www.youtube.com/watch?v=qSGOHIXNk8&t=166s>

- 38 Cette mise en image par autrui mais avec la profession, d'une relation à la fois d'écoute et de mise à distance des clients, s'inscrit dans toute une tradition iconographique, comme le montre la figure 18 ; celle-ci, parue dans la revue de la profession, *VIP-Notaires*, en 1983, met en scène la relation entre les notaires et les publics les consultant dans le cadre des rencontres gratuites des Journée de la Porte Maillot organisées par le Jeune Notariat ; la deuxième image, parue deux ans plus tôt dans la même revue, légitime l'écoute et la proximité en représentant un rendez-vous à domicile avec deux clients âgés.

Figure 18 : Reportages (Journées de Maillot et donation-partage), *Vie professionnelle (VIP) Notaires*, 1981, 1983.



Source : Reportage : Journées de Maillot, 1982, *VIP Notaires* 1983-1, p. 23 ; Rendez-vous, donation-partage, *VIP Notaire* 1981/4, p. 6-7.

- 39 Au souci de ne pas donner prise aux clients s'ajoute celui de la crédibilité (donner des gages de sérieux et de professionnalisme) et de la confiance qu'il s'agit de susciter ou maintenir chez les clients. C'est le propre de tout métier de mettre en représentation des professionnels auxquels il revient de montrer la capacité à tenir de façon crédible leur rôle et utilisant des ressources scéniques « pour donner de la consistance au personnage du professionnel compétent qu'ils entendent jouer » (Gadea, 2021, 26) dans le « drame social du travail » (Hughes, 1996). Paraître professionnel se traduit par exemple par un strict contrôle des signes envoyés aux clients, vestimentaires mais aussi matériels et mobiliers. La vidéo précitée atteste cette volonté, s'exprimant largement aujourd'hui par un style dépouillé et moderne d'un notariat converti au numérique (présence des écrans, mise en scène des rendez-vous en visio, des signatures sur tablette...). Ces signes doivent également être ajustés au profil de la clientèle de l'étude. Un notaire montpelliérain souligne par exemple la maladresse de l'un de ses confrères disposant dans son office, par le biais d'un ami galeriste, de toiles de maître pouvant passer pour des signes d'ostentation « déplacés » dans la commune considérée¹⁴.
- 40 Les signes porteurs et le rapport aux clients varient toutefois et évoluent avec le renouvellement du groupe et des conceptions du métier... Un notaire parisien indique sa volonté d'« essayer de faire des locaux sympas qui me ressemblent » pour gagner « en crédibilité » et souligne avoir par ce biais atteint une forte rentabilité¹⁵ :
- « mon côté atypique je craignais qu'il décrédibilise mon travail. [...] Et donc j'ai pensé que si j'avais un cadre de travail atypique tout en préservant le sérieux et le côté authentique de la décoration par la préservation du bois des casiers, je gagnerai en crédibilité. Je ne regrette pas les frais d'investissements [...] c'est à partir du moment où j'ai réalisé ces travaux que l'étude a décollé. [...] à partir de ce moment-là, j'ai atteint une rentabilité que je ne connaissais pas avant ! » (Paris, avril 2016).
- 41 Cet exemple est révélateur des stratégies différenciées d'ameublement et de style en fonction des offices, de leur localisation et de leur histoire. L'authenticité passe ici par la conservation du minutier d'origine inséré dans le mur, permis par l'occupation des

mêmes locaux depuis la fin du XIXe siècle. Les codes vestimentaires et mobiliers, la référence à une tradition mâtinée de modernité, constituent autant de signes rassurants attestant le sérieux ou la compétence. Parmi les autres supports de confiance mobilisés ces dernières années figurent aussi plusieurs labels, groupes, et réseaux (groupe Monassier, Althémis, Jurisvin, Pharmétudes, NCE « notaires conseils d'entrepreneurs », notalis...) censés attester le professionnalisme. S'ajoutent les contrats de service visant à clarifier la relation financière dans un contexte de réforme du tarif.

- 42 À cet égard, l'étude de l'apparence au travail au prisme des images, permet de mesurer les dynamiques actuelles de ce groupe professionnel et la manière dont elles se traduisent dans le rapport au corps (physique et professionnel) de ses membres.

3. Les dynamiques d'un groupe professionnel en images ...

3.1. Représenter la diversité professionnelle

- 43 Les codes vestimentaires varient selon les territoires. À Paris, par exemple, le port de la cravate est quasi-systématique y compris chez des notaires récemment installés. Un notaire originaire du sud de la France évoquant cette automacité à Paris où il a créé deux ans plus tôt son office et indiquant la porter systématiquement en rendez-vous malgré son « allergie », souligne l'importance de la tenue pour la crédibilité. Ces enjeux motivent à la fois l'adoption des codes vestimentaires dominants dans la profession et certaines libertés de professionnels ou groupes mobilisant un répertoire de signes à disposition susceptibles d'attirer les clients et de leur inspirer « confiance ». Certains s'imposent, avec, notamment à Paris, où domine un notariat des affaires et des chiffres d'affaires élevés en lien avec le prix de l'immobilier, le poids de ceux propres aux milieux d'affaires et à une classe sociale, la bourgeoisie¹⁶, mais aussi à des professionnels du droit exerçant sous statut libéral. Toutefois, les normes vestimentaires et les signes choisis varient selon les lieux et les types d'offices ; on peut même s'interroger sur l'importance de la différenciation territoriale, parmi les ingrédients et enjeux des vêtements et symboles arborés, et ce à l'instar d'autres professionnels, tels que les avocats et les juges (Francequin, 2008, 121).
- 44 Les reportages réalisés en région sous forme de « carnets » de voyage par la revue professionnelle *VIP Notaires* dans les années 1990 utilisent ces variations entre région et Paris, notaires ruraux et notaires des villes. L'hexis, la tenue vestimentaire et le cadre (extérieur, bureau, ameublement...) varient entre territoires, offices et professionnels. La figure 19, issue des « Carnets du Lot », nous offre ainsi trois portraits photographique individuels, présentant des notaires dans une pose figée ; la première met ainsi en scène l'inscription locale d'un « maître en son terroir », notaire à Montcuq représenté dans le cadre d'un portrait en pied devant son office au cœur du village, la deuxième, plus traditionnelle, représente un notaire en son office, tandis que la troisième promeut une figure de notable présenté tout autant comme maire qu'en tant que notaire.

Figure 19 : Portraits de notaires, reportage « Carnets du Lot », *Vie Professionnelle (VIP) Notaires*, 1993



Sources : *VIP Notaires* 1993/6-162, « Carnets du Lot » : « Maître en son terroir, Michel Courbès, notaire à Montcuq », p. 37 ; « Philippe Calmon, notaire à Figeac », p. 44 ; « Du four à la mairie. Mare et notaire à Lauzès », p. 42

- 45 Variées, les représentations se diversifient également en lien avec les mutations contemporaines du groupe professionnel : renouvellements générationnels, arrivée massive de nouveaux notaires depuis la loi croissance du 6 août 2015¹⁷, essor de l'entrepreneuriat.

3.2. La mise en scène de l'entrepreneuriat de la profession...

- 46 À l'instar d'autres entreprises, les offices notariaux ont connu une montée en force d'une logique entrepreneuriale documentée par la profession dans les années 1990. Par exemple, un numéro de *Vie professionnelle (VIP) Notaires* de 1993 met en scène des développements réussis d'offices. Comme le montre la figure 20, les notaires y sont représentés en pleine action (recherche de document, discussion debout) soit d'une manière peu usuelle, comparativement aux portraits habituels (pose en pied ou assis derrière leur bureau face au photographe).

Figure 20 : Portraits de notaires, reportages en région, *Vie professionnelle (VIP) Notaires*, 1993



Source : Article sur la négociation immobilière « Carnets de Vendée » (« Michel Cailleaud, notaire à Pouzauges. Une association qui marche bien »), *VIP Notaires* 1993/4, n° 160, p. 40.

- 47 Plusieurs notaires adoptent alors certains codes propres à des startupper. Ainsi, un notaire se présente comme atypique dans la profession, pour avoir été l'« un des premiers notaires à retirer [s]a cravate à Paris », et avoir démarré à la fin des années 1990 avec « des baskets aux pieds et [...] pas de cravate, c'était le boom internet avec

toutes les start up, donc ça [lui] paraissait une vision un peu moderne de la profession ». Animé, en raison du contexte et de son histoire personnelle (goûts « artistes », père âgé dont il rachète l'étude « qui ne marchait pas très bien ») par une « volonté de dépoussiérer un peu le métier en proposant autre chose », il insiste toutefois sur les frontières à ne pas dépasser en termes vestimentaires, soulignant combien

« Les notaires sont... en général, une profession qui est associée à un certain sérieux. [...] moi, je n'ai jamais été débraillé ; ça fait 15 ans que je suis habillé pareil. Mais... voilà, atypique [...] je suis détendu, mais... [...] J'ai une veste. Voilà je peux mettre la cravate. Mais quand je mets la cravate j'ai l'impression d'être vraiment habillé »¹⁸.

3.3. Moderniser son image

- 48 À l'heure du numérique et de la dématérialisation que la période de confinement a accélérée, les représentations du métier et de la profession véhiculées par les instances comme par les notaires, privilégient la digitalisation des offices et des activités notariales. Écrans et signature dématérialisée constituent des signes de modernité tant dans les offices que dans les campagnes de communication de la profession.
- 49 Si le règlement professionnel interdisant la publicité et l'autopromotion limite les mises en avant individuelles, la crise sanitaire et le confinement ont contribué à leur essor sur les réseaux sociaux et professionnels (tel LinkedIn), où les notaires – très souvent des hommes – se mettent en scène derrière leurs écrans dans des images où l'apparence reste maîtrisée (port de la veste...) et les outils numériques valorisés (figure 21).

Figure 21 : Post en contexte pandémique



Source : LinkedIn, avril-mai 2020

- 50 Dix ans après, « Justin Conseil » est mobilisé pour attester que « le notariat a changé » et que même ce notaire rappeur retiré des affaires doit et peut se confronter aux défis de la signature électronique et du digital dans une ambiance épurée (cf. figure 22).

Figure 22 : Vidéo « Qu'est devenu Justin Conseil ? », 2020



Source : Qu'est devenu Justin Conseil ? UNOFI, 2 octobre 2020, Youtube, 4'06 (captures d'écran : 1'49, 1'55, 2'00, 2'05). <https://www.youtube.com/watch?v=jLPLFT34rMI>

- 51 L'essor de l'acte électronique authentique –signé électroniquement et dématérialisé –, et la digitalisation, contribuent à modifier également les lieux de travail et tendent à les normaliser en les rapprochant d'autres bureaux, non notariaux : promotion des espaces partagés et des parois en verre, absence des salles archives dans les nouveaux offices... L'informatisation a des effets sur la profession, modifiant les pratiques et organisations de travail, mais venant également bousculer un certain nombre de repères identitaires et de pratiques professionnelles; certains codes visuels et attributs mobiliers, matériels du notariat (tampon, stylo, sceau mécanique, meubles de notaires, cartonniers, archives...) permettant de reconnaître le métier, tendent à disparaître au profit d'objets (écrans, stylet...) partagés avec d'autres professions et censés représenter davantage une mutation, la « modernisation » de la profession, plutôt que le métier lui-même et ses spécificités¹⁹.

Figure 23 : Mise en image d'un accueil standard



Source : LinkedIn

Conclusion

- 52 La mise en image par la profession glorifie le notariat en tant que profession prestigieuse d'autorité et métier intellectuel longtemps genré. Des normes masculines vestimentaires et de comportement y restent très prégnantes. Le vêtement, réceptacle du jugement social mais aussi de l'appréciation des pairs, contribue à la fois au paraître professionnel et à la distinction d'un groupe social de notables ; fonctionnant comme une présomption d'attributions, il autorise le porteur à agir conformément à ses missions, tout en constituant un outil de distinction professionnelle, de classe (Bourdieu, 1979) et de genre (Fleurdirge, 2005). Les autres signes (emblèmes, mobilier...) mobilisés dans la mise en image par la profession du travail et du professionnalisme notariaux, en particulier dans les représentations des relations avec les clients, confectionnent un personnage occupant une position arbitrale de neutralité mais également de conseil, impliquant à la fois une mise à distance et l'écoute. Toutefois, les codes varient au sein de cet univers professionnel hétérogène marqué, notamment, par des différences territoriales. Par ailleurs, le groupe professionnel n'est pas figé ; il connaît d'importantes dynamiques liées à l'essor de ses effectifs, aux renouvellements générationnels favorisés par la diversification des voies d'accès, à sa réforme et à des mutations techniques. La mise en image du groupe traduit ces évolutions, en particulier l'essor de logiques entrepreneuriales qui, avec la mise en avant de signes de modernité (écrans, tablettes de signature...), participent à estomper certains attributs historiquement associés à cette profession...

BIBLIOGRAPHIE

- Achin C., Dorlin E., Rennes J. (2008) « Capital corporel identitaire et institution présidentielle : réflexions sur les processus d'incarnation des rôles politiques », *Raisons politiques*, 2008/03, n° 31, p. 5-17.
- Balzac H. de (1837) *Œuvres*, Bruxelles, Méline, vol. 1.
- Bard C. (2010) *Ce que soulève la jupe*, Paris, Autrement.
- Barthe R. (1957) « Histoire et sociologie du vêtement », *Annales E.S.C.*, n° 3, p. 430-441.
- Becker H. (1985) *Outsiders*, Paris, trad. fr., Métailié.
- Becker H. (2009) *Comment parler de la société. Artistes, écrivains, chercheurs et représentations sociales*, (2007) Paris, trad. fr., La Découverte.
- Bercot R., Mathieu-Fritz A. (2008) *Le prestige des professions et ses failles*, Paris, Hermann.
- Blanc O. (2009) *Vivre habillé*, Paris, Klincksieck.
- Boni I. (2012) « "Ni un homme, ni une femme, mais un consultant". Régimes de genre dans l'espace du conseil en management », *Travail et Emploi*, n°132, p. 21-34.
- Boni-Le Goff I. (2016) « Les façades symboliques du conseil en gestion. Mise en image et mise en récit d'un groupe professionnel », *Images du travail, travail des images*, 1, « Quand les groupes professionnels se mettent en images ».
- Bourdieu P. (1979) *De la distinction*, Paris, Minuit.
- Bourdieu P. (1982) « Les rites comme actes d'institution », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 43, juin, p. 58-63.
- Brouquet S., Gadea C., Géhin J.-P. (2016) « Quand les groupes professionnels se mettent en image », *Images du travail, travail des images*, 1
- Capdevielle J. (2001) *Modernité du corporatisme*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Charle C. (1997) « La bourgeoisie de robe au XIX^e siècle », *Le Mouvement social*, n° 181, oct-déc., p. 53-72.
- Delmas C. (2019) *Les notaires en France. Des officiers de l'authentique entre héritage et modernité*, Rennes, PUR.
- Delmas C. (2019b) « La féminisation d'une profession à patrimoine. Le cas des notaires en France », *Travail, genre et société*, rubrique « Mutations », n° 41.
- Delmas C. (2020) « Notaires, salariés et clients. La complexité d'une relation de confiance », *La Nouvelle Revue du Travail*, 17. <https://journals.openedition.org/nrt/7122>
- Elias N. (1973) *La civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-Lévy.
- Fleurdirge D. (2005) *Les rituels et les représentations du pouvoir*, Paris, Éditions Zagros.
- Francequin G. (2008) *Le vêtement de travail, une deuxième peau*, Paris, Ères.
- Gadea C. (2021) « Quels usages sociaux de l'idiome figuratif des groupes professionnels. Essai sur l'iconographie des métiers », *Questions de communication*, 1, n° 39, p. 23-54.

- Goffman E. (1973) *La mise en scène de la vie quotidienne. La présentation de soi*, (1959), trad. fr., Paris, Minuit, 1973.
- Goffman E. (1974) *Les rites d'interaction*, (1969), trad. fr., Paris, Minuit.
- Goffman E. (1975) *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, (1963), trad. fr., Paris, Minuit.
- Hughes E. (1996) *Le regard sociologique*, trad. fr, Paris, Éditions de l'EHESS.
- Lagneau-Ymonet P. (2007) « La masculinité d'affaires. Le cas de la Bourse de Paris (1724-1988) », in R. Revenin, *Hommes et masculinités de 1789 à nos jours*, Paris, Autrement, p. 113-127.
- Le Wita B. (1988) *Ni vue, ni connue. Approche ethnographique de la culture bourgeoise*, Paris, Éditins de la Maison des Sciences de l'Homme.
- Limon-Bonnet M.-F., Bouat V., Hermite M., Ollion M., Poivre J. (2012) *Des minutes qui font l'histoire. Cinq siècles d'archives notariales à Paris*, catalogue d'exposition.
- Mathieu-Fritz A. (2005) *Les huissiers de justice*, Paris, PUF.
- Mekki M. (2021) préface à : *La face cachée du notariat*, Paris, INFN/LexisNexis, p. 11-12.
- Millier F. (2000) *Mon notaire fait son cinéma*, mémoire de DSN, Paris.
- Monneyron F. (2014) *La frivolité essentielle*, Paris, PUF.
- Pastoureau M. (1990) « Une histoire des couleurs est-elle possible ? », *Ethnologie française*, 4, p. 468-477.
- Rennes J. (2013) « Genre, travail et culture visuelle », in M. Maruani, *Travail et genre dans le monde. L'État des savoirs*, Paris, La Découverte, p. 409-418.
- Terrenoire J.-P. (1985) « Images et sciences sociales », *Revue française de sociologie*, XXVI, p. 509-527.
- Thuderoz C. (1991) « Notaires et huissiers de justice : du patrimoine à l'entreprise », *Revue française de sociologie*, 32-2, p. 209-239.
- Torricelli-Chrifi S. (2015) *La pratique notariale source du droit*, Paris, Defrénois, collection Doctorat et Notariat.
- Vie Professionnelle Notaires (VIP)*, Revue publiée par le CSN, 1975-1998 (n° 203) [lui succède en 1999 *Notaires Vie professionnelle (NVP)*].

NOTES

1. Le CSN est l'instance représentative nationale de la profession. Parmi les initiatives les plus récentes, on notera la mise en image de la « face privée » des notaires (et non plus seulement professionnelle), contribuant à l'idéalisation de ces professionnels, sous la forme de portraits individuels de notaires artistes ou sportifs, montrant la « face cachée » et de « l'humanité notariale » (Mekki, 2021) ou encore d'un projet de série télévisée avec pour personnage principale une professionnelle du notariat présentant tous les attributs de la « modernité ».
2. Sur le caractère fortement signifiant du costume, Barthe, 1957.
3. Ou la jupe pour les femmes, ce costume ayant fait l'objet d'une version féminine (dessinée par Pierre Cardin) avec l'intégration de deux premières femmes notaires à Paris, en 1955 (Delmas, 2019b).

4. Règlement national du 24 déc. 2009, art. 1.1. Un procès-verbal de la prestation de serment au TGI est dressé et le notaire est tenu de déposer au secrétariat du tribunal sa signature et son paraphe.
5. D. 5 juil. 1973, art. 58.
6. Une vidéo réalisée par la profession du Congrès de Nice est accessible à l'adresse suivante : <https://www.youtube.com/watch?v=tYVJnTi2Nj4> Cf. aussi le site de l'association des congrès de notaires (<https://www.congresdesnotaires.fr/fr/association/qui-sommes-nous/>)
7. Les femmes représenteraient aujourd'hui 54 % des notaires (cf. <https://www.notaires.fr/fr/profession-notaire/rapport-annuel-du-notariat/le-notariat-en-chiffres>) tous statuts confondus ; elles sont particulièrement majoritaires parmi les notaires salariés (au statut moins valorisé, plus précaire et plus dominé) et les notaires créateurs d'office (Delmas, 2019).
8. Il entonne par exemple : « si tu n'veux pas de galère, signe l'acte de notaire », « acte juridique à caractère authentique, il est incontestable ; (...) l'acte de notaire traite de tous les sujets de fond » (cf. « Avec Justin, signe l'acte de notaire », Youtube, 18 octobre 2011, 1:28, <https://www.youtube.com/watch?v=FbrzeXcgyQ0>). Les trois autres clips mis en ligne reprennent ce thème. Bénéficiant à l'origine d'un site spécifiquement dédié (Justinconseil.fr), ils sont aujourd'hui visibles sur une chaîne de youtube (<https://www.youtube.com/user/JustinConseil/featured>), ainsi que sur vimeo (<https://vimeo.com/32672700>) et dailymotion (<https://www.dailymotion.com/search/justin%20conseil/videos>).
9. Les manifestations collectives dans la rue se multiplient alors que ce groupe n'avait guère l'habitude de manifester nationalement au nom de la défense de ses intérêts. La manifestation à Paris du 17 septembre est organisée par le CSN, et orchestrée par l'agence Havas. Le même dispositif sera reproduit le 10 décembre, pour une manifestation commune aux notaires, huissiers et avocats.
10. Notaire, associé à son frère, fils de notaire, commune de 60 000 habitants, juillet 2015.
11. Notaire associée depuis 1988, commune de plus de 20 000 habitants, Bourgogne, mars 2015.
12. Office individuel, région parisienne, mai 2016.
13. Notaire associée, commune de 6000 habitants, Ile-de-France, 3 décembre 2015.
14. Notes d'observation, 110^e Congrès des notaires, Marseille, juin 2014
15. Entretien précité, avril 2016
16. Avec certaines formes d'allant de soi discret et mesuré (Le Wita, 1988).
17. Ayant eu pour conséquence l'installation de plus de 2000 créateurs d'office et une augmentation du nombre d'offices notariaux de près de 50% en cinq ans (entre 2016 et 2021).
18. Notaire, 46 ans, office individuel, Paris, avril 2016
19. Certains codes visuels subsistent à titre de logo sur les sites et documents (Marianne, représentation stylisée du sceau, logo toujours plus épuré des notaires de France...).

RÉSUMÉS

L'article analyse la manière dont les notaires se voient et souhaitent être vus, en partant des représentations visuelles du travail notarial par la profession, ses membres et des preneurs d'image extérieurs. Dans un notariat représenté comme un métier intellectuel impliquant les vertus de l'autorité et longtemps interdit aux femmes, des normes comportementales et vestimentaires masculines restent prégnantes. Ayant une fonction statutaire, le vêtement

contribue à la fois au paraître professionnel et à la distinction d'un groupe social de notables. Il s'inscrit aussi dans la construction de l'image d'un notaire occupant une position arbitrale et de conseil, à la fois à distance et à l'écoute des clients. Toutefois, les codes varient au sein de cet univers hétérogène. Par ailleurs, le groupe connaît d'importantes dynamiques liées à l'essor de ses effectifs, à des renouvellements générationnels et à sa féminisation. Sa mise en image traduit cette diversité et ces évolutions, en particulier l'essor de logiques entrepreneuriales qui, avec la promotion de signes de modernité, participent à estomper certains attributs historiquement associés à cette profession...

The article analyzes the way in which notaries see themselves and wish to be seen, starting with the visual representations of notarial work by the profession, its members and external image makers. In a notary's office represented as an intellectual profession implying the virtues of authority and long forbidden to women, masculine behavioral and clothing norms remain prevalent. Having a statutory function, clothing contributed to both professional appearance and the distinction of a social group of notables. It is also part of the construction of the image of a notary occupying a position of arbitration and advice, both at a distance and listening to clients. However, the codes vary within this heterogeneous universe. Moreover, the group is undergoing significant dynamics linked to the growth of its workforce, generational changes and its feminization. Its image reflects this diversity and these changes, in particular the rise of entrepreneurial logics which, along with the promotion of signs of modernity, help to blur certain attributes historically associated with this profession...

INDEX

Keywords : images, notary work, notaries, gender, clients, professional rhetoric

Mots-clés : images, travail notarial, notaires, genre, clients, rhétorique professionnelle

AUTEUR

CORINNE DELMAS

Corinne Delmas est professeure de sociologie à l'Université Gustave Eiffel et membre du Laboratoire Techniques, Territoires et Sociétés. Ses recherches portent sur la sociologie de l'État, de l'expertise, du travail, des relations et des groupes professionnels, qu'elle aborde sous l'angle des savoirs et des techniques, du genre, des mobilités, des conditions de travail, de la santé et de l'environnement. Ses recherches actuelles portent sur les professionnels du droit. Elle a récemment publié plusieurs articles et un ouvrage sur le métier de notaire (*Les notaires en France. Des officiers de l'authentique entre héritage et modernité*, Rennes, PUR, 2019) ainsi que sur les mutations du travail dans les offices notariaux, notamment ceux liées au numérique.